

**Document annexé à aux pièces du 6.2.2 « Eaux pluviales ».**

Les cartes comportant les parcelles cadastrées section AC n° 125 et 126 sont modifiées comme suit :

Présentation des cartes existantes :



Etat réel :



Projet :



Le réseau allant sur la partie privée au Sud sera bouché et dévié comme le présente le « Projet ». Le réseau est maintenu dans l'Impasse du Puits, pouvant accueillir l'écoulement de potentielles constructions sur les parcelles cadastrées AC n°125 et AC n°126.